

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/24

ID : 074-217400704-20240109-D2024\_05-D



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2024 - 05**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	15
Conseillers votants :	21
Dont six pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 05 janvier 2024

**OBJET : AMÉNAGEMENT DU  
CENTRE BOURG – LOT 04  
AUTORISATION A SIGNER LE  
MARCHÉ**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le neuf  
janvier, le conseil municipal de la  
commune de Chens sur Léman dûment  
convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence  
de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART  
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.  
FICHARD B. ARNOUX. R. CHANTELOT C.  
PLEYNET J.P. CHEVRON F. DIANA C.  
RACINE FREIXENET M. CORNU C.  
MATTERA A.**

**EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à  
PLEYNET J.P. » STUBERT B. « pouvoir à  
MORIAUD P. » DENERVAUD M. « pouvoir  
à de PROYART A. » BILLARD G.  
QUERNEC GARIN C. « pouvoir à  
MATTERA A. » GEROUDET A. « pouvoir à  
FICHARD B. » CHAMPEAU S.  
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT  
C. »**

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Madame le maire rappelle au conseil municipal ses délibérations :

- D 2022 - 53 en date du 14 juin 2022 approuvant les travaux d'aménagement de la traversée centre bourg,
- D 2023 – 55 en date du 11 juillet 2023 autorisant la signature des marchés des lots 1 - 2 - 3 et 5 et décidant de relancer une procédure MAPA pour le lot 4 infructueux.

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Un avis d'appel public et à la concurrence a été publié au BOAMP et sur le site MP 74 le 23 octobre 2023.

La date limite de remise des offres était fixée au 28/11/2023 à 18h.

Les critères retenus pour l'évaluation et le classement des offres du lot 4 était les suivants :

- Critère 1 : valeur technique – Note pondérée à 60 %
- Critère 2 : prix des prestations – Note pondérée à 40 %

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/24

ID : 074-217400704-20240109-D2024\_05-DE



Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,  
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1, R 2123-1  
Vu le rapport d'analyse des offres,

après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer le marché à :

- Lot 4 – Aménagement de surfaces et paysagers : SAEV

**RETIENT**, à 14 voix pour, 6 contre (de PROYART A, BAARSCH C, ARNOUX R. BILLARD G., CHEVRON F. et RACINE FREIXENET) et une abstention (MORAND F.), la prestation supplémentaire PSE 2, soit un montant total, marché de base + PSE2, de 705 0003,00 € HT

**AUTORISE** Madame le maire à signer les pièces du marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

François MORAND

Le maire

Pascale MORIAUD

